

LXXIV

*A Monsieur le Ministre des affaires étrangères, à Paris*¹.

Paris, le 17 décembre 1832.

Monsieur le Ministre,

Depuis trois ans une interruption fâcheuse avait eu lieu dans les relations commerciales de nos ports avec la Cochinchine, lorsqu'à la fin de 1829 votre prédécesseur fut prié de les faciliter en rétablissant le consulat français à Tourane. Je reçus moi-même de Bordeaux l'avis que le moment était devenu favorable pour me faire admettre dans ce pays où j'étais personnellement et assez avantageusement connu. Je n'hésitai pas à solliciter comme une faveur cette nouvelle expatriation ; et, après quelques difficultés, il fut résolu que j'irais tenter de nouveau mon admission en qualité de vice-consul avec un traitement annuel de 6,000 francs. Ce fut là, du moins, la première communication qui me fut faite verbalement dans les bureaux du ministère. Ce traitement était de beaucoup inférieur à celui qui m'avait été alloué en 1825, quoique à cette dernière époque mon âge ne m'eût pas permis d'obtenir encore de brevet ; mais, dans le doute du succès, j'acceptai des conditions qu'une mesure d'économie semblait m'imposer justement.

Le navire le *Saint-Michel* se trouvait alors en armement à Bordeaux pour Tourane ; je fis donc, à la hâte, mes préparatifs et contractai des engage-

1. Le Ministre a refusé. — L. a. s.